



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Revalorisation de la tarification de la visite médicale à domicile.

Question écrite n° 30727

## Texte de la question

M. Gérard Manuel attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur l'absence de revalorisation de la tarification de la visite à domicile depuis de nombreuses années. Pourtant, une commission d'enquête sur l'égal accès aux soins des Français sur l'ensemble du territoire et sur l'efficacité des politiques publiques mises en œuvre pour lutter contre la désertification médicale en milieu rural et urbain avait été auditionnée en 2018. Le sujet du système de tarification de la visite médicale avait d'ailleurs été évoqué par le président de la Fédération SOS Médecins France déclarant que la dernière réévaluation du tarif de la visite devait dater de plus de onze ans. SOS Médecins est un chaînon incontournable dans l'organisation de soins en complémentarité des autres acteurs médicaux. Si l'on veut maintenir les patients à leur domicile et éviter la saturation des urgences aujourd'hui toujours en difficulté, il faut avoir une politique tarifaire incitant les médecins à se déplacer. Or, le système de tarification conventionnelle n'est pas à la hauteur. La visite à domicile rend de précieux services et devrait être valorisée au moins autant que la téléconsultation en taux horaire. Il lui demande par conséquent s'il entend mettre en place une juste revalorisation de la visite à domicile ardemment attendue par les professionnels de la médecine ambulatoire.

## Données clés

**Auteur :** [M. Gérard Manuel](#)

**Circonscription :** Aube (3<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 30727

**Rubrique :** Assurance maladie maternité

**Ministère interrogé :** [Solidarités et santé](#)

**Ministère attributaire :** [Santé et prévention](#)

## Date(s) clé(s)

**Date de signalement :** Question signalée au Gouvernement le 28 septembre 2020

**Question publiée au JO le :** [30 juin 2020](#), page 4537

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)